

La solidarité en point d'orgue du conseil départemental et en marge la plainte contre Eric Zemmour.



La solidarité en point d'orgue du conseil départemental et en marge la plainte contre Eric Zemmour.

La Commission Permanente

La commission permanente (25 membres élus par et parmi les Conseillers Départementaux + le Président), se réunit régulièrement pour délibérer sur les dossiers pour lesquels l'Assemblée Départementale lui a donné délégation.



La solidarité

La réunion de ce vendredi 2 octobre a mis l'accent sur le rôle primordial du conseil départemental : **la solidarité**.

Le communiqué du conseil est d'ailleurs très explicite sur une réelle injustice : Réparer une injustice en versant plus d'1million d'euros de primes exceptionnelles COVID-19 aux aides à domicile et aux personnels des établissements médicaux et médico-sociaux du Gers.

En ne faisant bénéficier de la prime COVID que les seuls soignants, l'État n'a pas reconnu à sa juste mesure le dévouement admirable de celles et ceux, nombreux, qui se sont mobilisés pendant la période du confinement dans des missions de service public. **Cette différence de traitement était une injustice.**



Le Conseil Départemental du Gers a décidé de la réparer en versant une prime exceptionnelle COVID de 1000 €, au prorata du temps de travail effectué, aux centaines de salariés gersois qui ont été en « première ligne » dans cette crise sanitaire : 412 000 € (500/0 de participation de l'État) de primes COVID pour les personnels des SAAD (Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile) qui ont veillé, sur les personnes âgées bénéficiaires de plans APA

- 226 000 € (pas de participation de l'État) pour les personnels des Maisons d'Enfance à Caractère Social (MECS), de la Maison Départementale de l'Enfance et ceux des autres sites accueillant des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance par la Justice ;

- 262 000 € (pas de participation de l'État) pour les personnels qui sont intervenus auprès des séniors, en foyer d'hébergement des personnes handicapées, en foyer de vie et en résidence autonomie.

Ces primes, qui s'ajoutent aux 171 000€ déjà versés aux assistants familiaux ayant accueilli un enfant, adolescent, jeune majeur confié par la Justice, portent à 1 million d'euros l'effort du Département en faveur de celles et ceux qui ont protégé nos concitoyens.

Nous avons noté pèle-mêle :

Éducation : le président précise que près de 30% des collégiens n'ont pas repris le chemin de l'école.

Reprise : le comité France Gers relance est en place. Voir l'équation "**France Relance**".

Finances : répartition des 3 000 000 € de la dotation de l'état au profit des collectivités gersoises. Michel Gabas : « En 4 ans nous avons perdu 1 million€ de dotation, à quand une vraie autonomie fiscale des collectivités ? »

État coupable : En prolongement de l'intervention de Michel Gabas avec qui il partage son analyse le président donne un exemple. L'état avait annoncé la prise en charge à hauteur de 50% le financement des masques, en fait c'est moins de 10%.

Cinéma, la pique du président : Il s'étonne que personne, les concernés et la presse comprise n'a fait mention de l'aide primordiale de 100.000 € pour la sauvegarde du cinéma dans le Gers.

Finances, amendes de police : 719 059 € venant des produits des amendes de police en matière de sécurité routière. (inquiétant concernant la criminalité routière).

Parc naturel régional d'Astarac : Le conseil approuve la création du parc et la participation du CD.

Aide culturelle : aides aux associations culturelles pour la réalisation de leurs programmes pendant la crise sanitaire (1.000.000 €).

Aide aux clubs sportifs dans le cadre du plan Marshall départemental : 110 000 € pour l'achat de matériel.

Comité départemental du tourisme : partenariat touristique 2020 subvention de 1 156 125€.

Philippe Martin sur la chaine TV du journal du Gers



En marge de la commission permanente le département du Gers porte plainte contre Eric Zemmour.

Communiqué

Philippe Martin, Président du Département du Gers a décidé de déposer plainte, au nom de la collectivité, contre Eric Zemmour suite à ses propos au sujet des migrants mineurs.

Cette plainte s'ajoute à celle déposée le 1er Octobre par le Département de Loire-Atlantique et son Président, Philippe Grosvalet.

« Nous déposerons plainte à notre tour contre Eric Zemmour pour son discours de haine, diffusé sur la chaîne de télévision CNEWS, à l'encontre des migrants mineurs que nous nous honorons d'accueillir, de protéger et de former dans le Gers » a déclaré Philippe Martin sur son compte Twitter.



Mme Marie-Thérèse Broca-Lannaud maire de Valence-sur-Baïse installée conseillère départementale en lieu et place de Gisèle Biémouret.